

Commune de Bry

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026

Convocation en date du : 16 mars 2026

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 11 dont 1 procuration

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations de Bry sous la présidence de Monsieur Bertrand FLAMENT, Maire.

Etaient présents : Mmes ART, DELOBEL, GRAUX, FIORENTINO et THIRY
Mrs DESTOMBES, FLAMENT, LEDIEU, LHOTELLERIE et MARLIN

Absents excusés : M. ROMAIN

Secrétaire de séance : Mme DELOBEL

OBJET / DELIBERATION 006/2026 – Création des commissions communales et vote des représentants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la création des commissions communales et de procéder à l'élection de leurs membres.

Constitution des Commissions	
Commission 1	Travaux – Appel d'offre - Environnement
Commission 2	Budget – Finances – Urbanisme - Patrimoine
Commission 3	Communication – Sport – Culture - Animation
Commission 4	Jeunesse – Personnes âgées – Action sociale

Après appel à candidature, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres. Ont été élus à l'unanimité :

Membres des commissions	
Commission 1	Pascal MARLIN – Denis LHOTELLERIE – Sandra GRAUX – Jean-Marc LEDIEU – Jean-François DESTOMBES – Bertrand FLAMENT – Véronique FIORENTINO
Commission 2	Pascal MARLIN – Denis LHOTELLERIE – Sandra GRAUX – Jean-Marc LEDIEU – Jean-François DESTOMBES – Laurence THIRY – Adeline DELOBEL – Matthieu ROMAIN – Bertrand FLAMENT

Commission 3	Laurence THIRY – Adeline DELOBEL – Matthieu ROMAIN – Yamina ART – Véronique FIORENTINO – Bertrand FLAMENT
Commission 4	Pascal MARLIN – Denis LHOTELLERIE – Adeline DELOBEL – Yamina ART – Véronique FIORENTINO – Bertrand FLAMENT

Fait et délibéré à Bry, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
FLAMENT Bertrand



La Secrétaire de séance,
DELOBEL Adeline



Publiée le : **23 MARS 2026**

Transmise au Représentant de l'État par voie
dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet
d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et
sa transmission aux services de l'État.